



DÉCISION du MAIRE n° 056 / 2023
Tarifs – Année 2024

Direction Affaires
Financières et
Juridiques

Le Maire d'Aix-les-Bains,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 qui donne la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat une partie de ses fonctions,

VU la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 donnant délégation au maire de fixer, tant au niveau de leur création que de leur modulation, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées (alinéa 2),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les tarifs communaux pour l'année 2024,

DÉCIDE

Article 1 :

Les tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 sont les suivants :

Catalogue des tarifs : cf. annexe 1

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et le comptable public assignataire de la Ville d'Aix-les-Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Aix-les-Bains, le 7 décembre 2023.

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 07.12.2023 »

Par déléation du maire,

Gilles MOCCELLIN

Directeur général des services

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Décision du Maire n° 056 / 2023 - Tarifs - Année 2024

.....
Date de décision: 07/12/2023

Date de réception de l'accusé 07/12/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEC0562023

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20231207-DEC0562023-AU

.....
Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 7 .10 .2

Finances locales

Divers

Tarifs des services publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : NA23_079 Décision 056 - Tarifs 2024.pdf (99_AU-
073-217300086-20231207-DEC0562023-AU-1-1_1.pdf)

Annexe : 2023-12-07-Tarifs2024-02.pdf (99_AU-073-217300086-20231207-
DEC0562023-AU-1-1_2.pdf)

ANNEXE 1